



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet
Bureau de la représentation de l'État**

ARRETE N°146

**Accordant la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale
à l'occasion de la promotion du 01 janvier 2022
– Territoire de la Côte Ouest –**

Le Préfet de La Réunion
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le décret n°87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale,

VU le décret n°2005-48 du 25 janvier 2005 modifiant les conditions d'attribution de médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale,

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire général et Madame la Directrice de Cabinet,

A R R E T E :

Article 1 : La Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale ARGENT est décernée à :

- Monsieur CARO Bruno

INGENIEUR PRINCIPAL / CHARGE DE MISSION SIRH, COMMUNAUTE AGGLO
TERRITOIRE COTE OUEST, demeurant à SAINT-DENIS.

- Monsieur DOBARIA Herland

TECHNICIEN TERRITORIAL / RESPONSABLE UNITE GEOGRAPHIQUE SAINT-PAUL,
COMMUNAUTE AGGLO TERRITOIRE COTE OUEST, demeurant à LE PORT.

- Madame ZITTE Eglantine née GRUCHET

ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE / ASSISTANTE ADMINISTRATIVE,
COMMUNAUTE AGGLO TERRITOIRE COTE OUEST, demeurant à LE PORT.

Article 3 : La Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale OR est décernée à :

- **Madame LESSY Catherine**

REDACTEUR TERRITORIAL / GESTIONNAIRE DE DOSSIER, COMMUNAUTE AGGLO
TERRITOIRE COTE OUEST, demeurant à LE PORT.

Article 4 : La Secrétaire Générale et le Directeur de Cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Saint-Denis, le .. **26 JAN. 2022**


Le ~~sous-préfet~~, directeur de cabinet
du ~~préfet~~ de La Réunion

Ottman ZAÏR